



## Grand Conseil vaudois

## Postulat (articles 118ss LGC)

**Postulat du groupe radical visant à stabiliser les subventions cantonales versées aux conservatoires et écoles de musique**

Lors des débats parlementaires consacrés au projet de budget 2008 de l'Etat de Vaud, le Grand Conseil a décidé d'ajouter 1.5 million à la subvention cantonale allouée à l'Association vaudoise des conservatoires et écoles de musique (AVCEM) et à la Société cantonale des musiques vaudoises (SCMV). Le retard pris dans l'élaboration d'une loi cantonale sur les écoles de musique et les difficultés financières rencontrées par un certain nombre d'institutions de formation musicale, malgré les efforts soutenus qu'elles ont fournis pour réduire leurs charges et augmenter leurs revenus, sont les deux principaux motifs qui expliquent la décision du Grand Conseil.

Dans le projet de budget 2009 de l'Etat de Vaud, le Conseil d'Etat propose de supprimer la rallonge de 1.5 million alors que la situation des conservatoires et écoles de musique n'a pas changé depuis le mois de décembre 2007. Il est souhaitable que le Grand Conseil amende le projet de budget 2009 afin d'introduire, comme l'année dernière, l'enveloppe supplémentaire de 1.5 million. Le préavis de la Commission des finances va d'ailleurs dans ce sens.

Le Département de la formation, de la jeunesse de la culture (DFJC) a mis en consultation, au printemps dernier, un avant-projet de loi sur les écoles de musique. La plupart des communes, des partis et des associations consultés se sont déclarés prêts à entrer en matière sur une législation cantonale dans ce domaine. Mais de sévères critiques ont été formulées, portant notamment sur l'ampleur de l'engagement financier des communes, la complexité des structures, la rigidité de la division territoriale, la durée des filières d'études, etc. Sur un plan général, l'Etat et les communes sont en train de plancher sur de nouvelles règles de répartition de la facture sociale et de fonctionnement de la péréquation horizontale. Dans ce contexte politique, il paraît, hélas, difficile de doter notre canton d'une nouvelle loi sur les écoles de musique à brève échéance.

Au-delà du budget 2009 de l'Etat de Vaud et des tergiversations autour du projet de loi sur les écoles de musique, il importe de fournir aux institutions de formation musicale un cadre clair et stable de subventionnement cantonal afin de leur permettre d'établir leur budget annuel et de planifier leurs activités sur une base solide.

Sur le plan juridique, la loi sur les subventions, qui est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2006, prévoit à son article 36 que « les dispositions légales régissant les subventions seront adaptées à la présente loi dans les cinq ans qui suivent son entrée en vigueur » et que « à l'expiration d'un délai de trois ans après l'entrée en vigueur de la présente loi, les subventions qui ne reposent pas sur une base légale conforme à la présente loi ne pourront plus être octroyées ». Afin de ne pas mettre en péril les subventions cantonales accordées aujourd'hui aux conservatoires et écoles de musique, il convient de créer une base légale autorisant l'aide financière actuelle.

## Conclusions

1) Nous invitons le Conseil d'Etat à maintenir dans les projets de budget annuel le supplément de 1.5 million destiné à l'AVCEM et à la SCMV aussi longtemps que notre canton ne sera pas doté d'une législation sur les écoles de musique, sous la forme d'une loi spéciale ou d'un ensemble de règles ancrées dans une loi générale dédiée à la culture.

2) Nous invitons le Conseil d'Etat à <sup>envisager l'opportunité de</sup> proposer au Grand Conseil une base légale autorisant le subventionnement cantonal actuel des conservatoires et écoles de musique, par exemple sous la forme d'un décret ou d'une adjonction d'un article dans la loi sur les activités culturelles.

Nous proposons de renvoyer directement ce postulat au Conseil d'Etat.



Olivier Feller

Lausanne, le 18 novembre 2008

*Souhaité développer*

*by*

# Liste des députés signataires – état au 2 septembre 2008

Abbet Raphaël	Chapalay Albert	Dolivo Jean-Michel
Aebi Jean-Robert	Chappuis Laurent	Ducommun Philippe
Amarelle Cesla	Chatelain André	Dufour Claude-Eric
Amstein Claudine	Chevalley Christine	Durussel José
Ansermet Jacques	Chevalley Edna	Duvoisin Ginette
Apothéloz Stéphanie	Chevalley Isabelle	Epars Olivier
Aubert Mireille	Chollet Jean-Luc	Fardel Claude-André
Baehler Bech Anne	Chollet Jean-Marc	Favez Jean-Michel
Ballif Laurent	Christen Jérôme	Favrod Pierre-Alain
Bally Alexis	Clot Bertrand	Feller Olivier
Bavaud Sandrine	Cornamusaz Philippe	Ferrari Yves
Bernhard Maximilien	Cornaz-Rovelli Valérie	Fiora-Guttmann Martine
Bersth Verena	Cornut Michel	Freymond Cantone Fabienne
Bolay Guy-Philippe	Courdesse Régis	Gaille Pierre-André
Bonjour Eric	De Preux Patrick	Gay Vallotton Michèle
Bonny Dominique-Richard	Debluè François	Gfeller Olivier
Borel Bernard	Décaillet Anne	Girardet Lucas
Borloz Frédéric	Décosterd Anne	Giardon Julien
Bottlang-Pittet Jaqueline	Delacour André	Glutz Félix
Brélaz François	Depoisier Anne-Marie	Golaz Florence
Buffat Marc-Olivier	Deriaz Philippe	Golaz Olivier
Buffat Michaël	Desmeules Michel	Gorrite Nuria
Cachin Jean-François	Despot Fabienne	Grandjean Pierre
Calpini Christa	Devaud Grégory	Grognuz Frédéric
Capt Gloria	Dind Claudine	Guignard Jean

## Liste des députés signataires – état au 2 septembre 2008

Guignard Pierre	Meyer Roxanne	Rochat Pierre
Haenni Frédéric	Miéville Michel	Rod Armand
Haldy Jacques	Modoux Philippe	Rostan Jacqueline
Haury Jacques-André	Monod Alain	Roulet Catherine
Jaquet-Berger Christiane	Montangero Stéphane	Ruey-Ray Elisabeth
Jaquier Rémy	Mossi Michele	Saugy Roger
Jufer-Tissot Nicole	Mouquin Michel	Savary Marianne
Jungclaus Delarze Suzanne	Nicolet Jacques	Schwaab Jean Christophe
Junod Grégoire	Pache Rémy	Schwaar Valérie
Kaelin Pierre	Papilloud Anne	Schwab Claude
Kappeler Hans Rudolf	Payot François	Silauri Alessandra
Kernen Olivier	Pernoud Pierre-André	Sordet Jean-Marc
Labouchère Catherine	Perrin Jacques	Streit Christian
Mahaim Raphaël	Pertusio Mario-Charles	Surer Jean-Marie
Maillefer Denis-Olivier	Peters Lise	Truffer Jean-Jacques
Mange Daniel	Pidoux Jean-Yves	Uffer Filip
Manzini Pascale	Pidoux Pierre-André	Venizelos Vassilis
Marendaz André	Poncet Gabriel	Villa Sylvie
Martinet Philippe	Randin Philippe	Volet Pierre
Mattenberger Nicolas	Rapaz Pierre-Yves	Walther Eric
Mayor Olivier	Reichen Gil	Weber-Jobé Monique
Maystre Tinetta	Renaud Michel	Wehrli Laurent
Melly Serge	Rey-Marion Ailette	Wyssa Claudine
Mercier Pierre-Alain	Reymond Philippe	Yersin Jean-Robert
Métraux Béatrice	Rochat Nicolas	Zwahlen Pierre